

O n n'en finira jamais avec les vieux démons

Encore un bon mois et le cyclisme va reprendre son activité avec dans un premier temps, les entraînements et ensuite les premières épreuves internationales notamment les Tours du QATAR et d'OMAN. En attendant, pour certains mais ils sont rares, c'est le prolongement (heureux) de la saison 2011.

Tel est le cas de notre champion du monde Espoir Arnaud DEMARE.

Le sociétaire du CC Nogent recueille et c'est mérité, les dividendes de son bel exploit réalisé au Danemark. Il a été reçu en grande pompe par son club le CC Nogent et la municipalité ne l'a pas oublié.

Arnaud DEMARE a eu ensuite l'honneur de donner le coup d'envoi d'un match de football à la Licorne à Amiens, de figurer dans un jury relevé à l'occasion du prix du meilleur article sportif à l'initiative de l'Union des Journalistes Sportifs de France (avec Francis VAN LONDERSEELE l'ancien directeur de Cofidis) et d'avoir été invité un peu partout. Mais le moment venu, Arnaud DEMARE qui est la crème des hommes, saura redevenir un cycliste professionnel puisqu'il courra sous les couleurs de la FDJ des frères MADIOT.

Malheureusement, tout n'est pas rose pour le cyclisme, aujourd'hui.

Voilà que l'EPO refait son apparition du côté de la Picardie. Fils de l'ancien maillot jaune du Tour de France Vincent BARTEAU, Grégory qui courait pour le CC Villeneuve-Soissons a été contrôlé positif à l'EPO lors d'une épreuve disputée dans la Manche.

Certes, Grégory BARTEAU a le droit à la présomption d'innocence mais il n'empêche que c'est encore un mauvais coup porté au cyclisme. Et puisque Jeannie LONGO a été récemment blanchie par la Fédération Française pour vice de forme, BARTEAU se dit que peut-être lui aussi, pourrait avoir gain de cause, pour le même motif. Mais justement, le vice de forme, ça n'est pas systématique.

Autre affaire qui remue actuellement le Landernau du vélo. Elle concerne l'équipe Big-Mat Auber et cette fois, c'est un ancien médecin du club qui est concerné. Il est même passé aux aveux et mis en examen pour « cession et acquisition de produits dopants ».

Car si utiliser l'EPO est seulement sanctionné sur un plan sportif, il est passible d'emprisonnement dès lors que ce produit dopant est acheté et vendu. Or ce médecin a fourni ce genre de produits à certains de ses coureurs. C'est grave, très grave même car le médecin n'est pas là pour ce genre de pratiques.

On le voit, l'affaire FESTINA est vieille de plus de treize ans mais les mœurs n'ont guère évolué. Il existe encore des imbéciles pour croire qu'en se dopant, les résultats seront meilleurs.

Lionel HERBET